



# RAPPORT ANNUEL 2023

## D'ACTIVITÉ

## DU SYTEPOL

### SYNDICAT DE TRANSPORT

### D'EAU POTABLE DE L'OUEST

### DE LIMOGES

Limoges Métropole Communauté urbaine, Communauté de communes  
Porte Océane du Limousin, Syndicat mixte des Eaux Vienne-Briance-Gorre



LIMOGES - VIENNE-BRIANCE-GORRE - SAINT-JUNIEN - ROCHECHOUART

## I – Rappels sur les statuts du SYTEPOL

---

**CONSTITUTION** - Le syndicat mixte dénommé « Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges » est constitué des membres suivants, en 2022 :

- La Communauté Urbaine de Limoges Métropole
- La Communauté de communes Porte Océane du Limousin (POL)
- Le syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (SMAEP VBG).

**OBJET** - Ce syndicat a pour objet d'assurer:

- La construction et l'exploitation d'une canalisation de transport d'eau potable reliant la commune de LIMOGES aux communes de Rochechouart et Saint-Junien à l'exclusion de toute compétence en matière de distribution d'eau
- La construction et l'exploitation de canalisations de transport d'eau potable reliant la canalisation précédente aux communes membres du SMAEP VBG, à l'exclusion de toute compétence en matière de distribution d'eau.

**COMPOSITION** – Le syndicat mixte est administré par un organe délibérant, désigné « comité syndical » et composé de délégués élus d'une part, par les conseils municipaux des communes membres et d'autre part, par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres.

En 2022, les sièges au sein du comité syndical sont répartis de la façon suivante:

- Communauté Urbaine de Limoges Métropole – 4 représentants
- Communauté de communes POL – 8 représentants
- SMAEP VBG – 4 représentants

**FONCTIONNEMENT** – Le comité syndical règle par délibérations les affaires du syndicat mixte.

**BUDGET** – Le budget du syndicat mixte pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exercice de ses compétences et à celles pouvant découler de ses responsabilités ou qui en résulteraient.

## I – Rappels sur les statuts du SYTEPOL

---

**CONTRIBUTION DES MEMBRES** – Chaque membre contribue au budget du syndicat mixte proportionnellement à l'utilisation qu'il fait des canalisations de transport d'eau potable.

La contribution de chaque membre est déterminée par délibération du comité syndical et entérinée dans les statuts (arrêté préfectoral du 18 juin 2012).

→ En début d'année, à l'occasion du vote du budget primitif, les contributions sont fixées pour l'année à venir en fonction de l'utilisation prévisionnelle de la canalisation par chaque membre. En tout état de cause, leur calcul est réalisé sur les bases suivantes.

A partir de 2021, après modification des statuts (arrêté préfectoral du 18 mars 2021), les volumes ont évolué :

- Communauté Urbaine de Limoges Métropole : transport minimal de 240 000 m<sup>3</sup> d'eau par an (précédemment 200 000 m<sup>3</sup>).
- Communauté de communes POL : transport minimal de 920 000 m<sup>3</sup> d'eau par an (précédemment 960 000 m<sup>3</sup>).
- SMAEP VBG: transport minimal de 900 000 m<sup>3</sup> d'eau par an (inchangé).

La contribution due par chaque membre fait l'objet d'un versement en deux fois:

- après le vote du budget, un premier acompte correspondant à l'équivalent d'un semestre d'utilisation prévisionnelle des canalisations du SYTEPOL;
- au début du 2<sup>ème</sup> semestre, une somme d'un montant équivalent au premier acompte.

→ En fin d'exercice, les contributions sont régularisées en fonction de l'utilisation réelle des canalisations, constatée durant l'année écoulée. Les consommations réelles seront calculées à partir de relevés de compteurs d'eau et ajustées à l'année civile en appliquant un *prorata temporis*.

Les contributions à acquitter ne pourront dans tous les cas être inférieures à celles correspondant aux quantités minimales sur lesquelles s'est engagé chaque membre.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION** – Par délibération du 16 septembre 2020, le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges a renouvelé la convention avec la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et la Communauté de communes POL afin de disposer de moyens de fonctionnement nécessaires à l'exploitation des ouvrages. Cette convention a été renouvelée avec les mêmes besoins, la Communauté de communes POL se substituant aux communes de Saint-Junien et Rochechouart. Les moyens mis à disposition sont les suivants:

- Pour la Communauté Urbaine de Limoges Métropole: 1,22 équivalent temps-plein.
- Pour la Communauté de communes POL : 0,22 équivalent temps-plein.

## II – Etapes marquantes

---

- Arrêté préfectoral du 28 décembre 2006 portant création du « Syndicat de Transport d'eau Potable de l'Ouest de Limoges » ou « SYTEPOL ».
- 1<sup>er</sup> Comité Syndical du SYTEPOL installé le 16 février 2007.
- Mise en service de la canalisation de transport d'eau potable d'une longueur de 42,7 km, le 3 juillet 2010. Deux points de livraison sont créés pour la commune de Saint Junien et pour la commune de Rochechouart.
- Transformation du syndicat en syndicat mixte entérinée par arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts en date du 17 décembre 2010.
- Mise en service des 3 points de livraison le SIAEP VBG à Puy Porcher, Les Coussades et au château d'eau de la Barre de Veyrac fin 2010/début 2011.
- Arrêté portant modification des statuts suite aux modifications des volumes minimums d'eau forfaitaires des communes par an, en date du 18 juin 2012.
- Création d'un nouveau point de livraison pour la commune de Saint Junien pour alimenter le réservoir de Pruniéras en juin 2013.
- Mise en service, de la deuxième canalisation, d'une longueur de 11,3 km, entre la Barre à Veyrac et le réservoir VBG de La Forêt à Cognac la Forêt, le 29 juillet 2013. Cette opération avait pour objectif, à partir des ressources en eau de la Ville de Limoges, de renforcer la production du SIAEP Vienne-Briance-Gorre par l'alimentation en eau potable du réservoir de 1500 m<sup>3</sup> de la Forêt. La desserte gravitaire de 10 communes de ce secteur est désormais assurée à partir de ce site et l'alimentation d'environ 10 000 habitants de ce territoire se trouve améliorée par l'adduction réalisée par le SYTEPOL.
- Suite à la mise en service fin juillet 2013 de la seconde canalisation qui alimente le château d'eau du Syndicat Vienne Briance Gorre à Cognac la Forêt, l'année 2014 correspond à la première année du plein régime, soit un volume annuel de 2 060 000 m<sup>3</sup> répartis comme cités précédemment.
- Du 24 août 2015 au 23 octobre 2015, chantier de doublement de sécurité du tronçon sous la Vienne à Saint Victurnien (pose d'une canalisation de diamètre 250 mm sous la Vienne en parallèle de la canalisation existante dans la traversée de la rivière par technique de souille).
- Raccordements de cette nouvelle canalisation de secours à la conduite existante en rive droite et en rive gauche, au niveau du passage sous la Vienne à Saint Victurnien – démarrage des travaux le 29 mars 2016 – mardi 12 avril 2016, les 2 conduites en sous-fluviales fonctionnent en parallèle.

### III – Subventions et avances

## Rappel des aides à l'investissement reçues lors des étapes de construction :

**Récapitulatif subventions / avances et restes perçus depuis la création du syndicat :**

**Subventions perçues**

- Conseil Départemental → 1 717 907,28 € HT.
- Agence de l'Eau Loire Bretagne → 2 286 459,94 € HT.
- FEDER → 856 495,20 € HT.

**Rappel des immobilisations incorporelles et corporelles depuis la création du syndicat durant la période de construction des infrastructures :**

→ 9 932 855,36 € HT.

**Total des subventions perçues :**

→ 4 860 862,42 € HT soit 41,5 % des études et travaux.

### IV – Tarifs

Tarif de transport d'eau potable par m <sup>3</sup>		
	€ HT	€ TTC ( TVA 5,5 % )
2017		
2018		
2019	0,311	0,328
2020		
2021		
2022		
2023	0,300	0,3165
2024		

Afin d'assurer les équilibres des budgets, et au regard des volumes prévisionnels, le tarif 2023 est reconduit en 2024.

## V – Volumes d'eau transportés et facturés

LIMOGES MÉTROPOLE - VIENNE BRIANCE GORRE - PORTE OcéANE DU LIMOUSIN

Volumes d'eau transportés - SYTEPOL			2020	2021 (Regroupement de Saint Junien et Rochechouart)	2022 (Regroupement de Saint Junien et Rochechouart)	2023 (Regroupement de Saint Junien et Rochechouart)	
<b>Porte Océane du Limousin</b> (Saint-Junien et Rochechouart)  <i>Seuil 920 000 m<sup>3</sup> À partir de 2021</i>	<b>Saint-Junien</b> (2018-2020 seuil de 700 000 m <sup>3</sup> )	Volumes transportés réels	654 757 m <sup>3</sup>	Volumes transportés réels	925 982 m <sup>3</sup>	932 939 m <sup>3</sup>	860 927 m <sup>3</sup>
		Volumes transportés facturés	700 000 m <sup>3</sup>	Volumes transportés facturés	965 368 m <sup>3</sup>	923 914 m <sup>3</sup>	932 939 m <sup>3</sup>
		Montant en € TTC	229 674 €	Montant en € TTC	316 742 €	292 464 €	295 275 €
	<b>Rochechouart</b> (2018-2020 seuil de 260 000 m <sup>3</sup> )	Volumes transportés réels	305 368 m <sup>3</sup>	Volumes transportés réels	864 310 m <sup>3</sup>	870 853 m <sup>3</sup>	862 602 m <sup>3</sup>
		Volumes transportés facturés	324 390 m <sup>3</sup>	Volumes transportés facturés	900 000 m <sup>3</sup>	900 000 m <sup>3</sup>	900 000 m <sup>3</sup>
		Montant en € TTC	106 434 €	Montant en € TTC	295 295 €	287 850 €	284 850 €
<b>Vienne Briance Gorre</b>  <i>Seuil 900 000 m<sup>3</sup></i>	Volumes transportés réels	879 023 m <sup>3</sup>	Volumes transportés réels	251 490 m <sup>3</sup>	* 254 852 m <sup>3</sup>	237 421 m <sup>3</sup>	
	Volumes transportés facturés	953 560 m <sup>3</sup>	Volumes transportés facturés	327 304 m <sup>3</sup>	251 490 m <sup>3</sup>	254 852 m <sup>3</sup>	
	Montant en € TTC	312 868 €	Montant en € TTC	107 390 €	79 730 €	80 661 €	
<b>Limoges Métropole</b>  <i>Seuil 240 000 m<sup>3</sup> À partir de 2021</i>	Volumes transportés réels	287 304 m <sup>3</sup>	Volumes transportés réels	2 041 782 m <sup>3</sup>	2 058 644 m <sup>3</sup>	1 960 950 m <sup>3</sup>	
	Volumes transportés facturés	260 227 m <sup>3</sup>	Volumes transportés facturés	2 192 672 m <sup>3</sup>	2 075 404 m <sup>3</sup>	2 087 791 m <sup>3</sup>	
	Montant en € TTC	85 382 €	Montant Total en € TTC (TVA de 5,5 %)	734 358 €	719 427 €	660 044 €	660 786 €
<b>Total transporté réel</b>			2 126 452 m <sup>3</sup>	2 041 782 m <sup>3</sup>	* 2 058 644 m <sup>3</sup>	1 960 950 m <sup>3</sup>	
<b>Total facturé</b>			2 238 177 m <sup>3</sup>	2 192 672 m <sup>3</sup>	2 075 404 m <sup>3</sup>	2 087 791 m <sup>3</sup>	
<b>Montant Total en € TTC</b> (TVA de 5,5 %)			734 358 €	719 427 €	660 044 €	660 786 €	

Seuil de l'année en cours (920 000 m<sup>3</sup>) + l'excédent de consommation de l'année n-1 (12 939 m<sup>3</sup>)

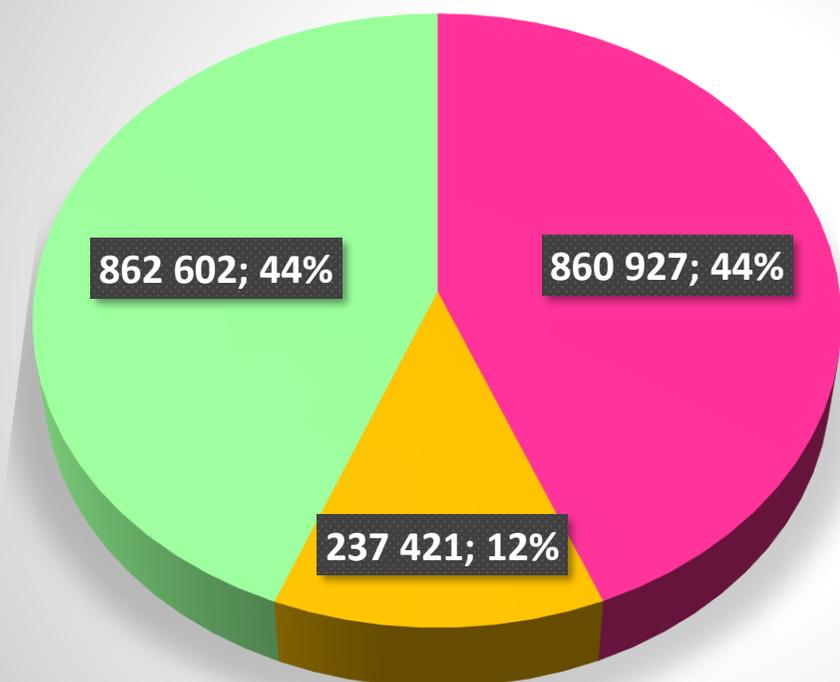
Seuil de l'année en cours (900 000 m<sup>3</sup>)

Seuil de l'année en cours (240 000 m<sup>3</sup>) + l'excédent de consommation de l'année n-1 (14 852 m<sup>3</sup>)

\* Montants corrigés suite à une erreur matérielle survenue dans le rapport d'activités 2022

## VI – Répartition des volumes d'eau transportés

Volume d'eau transporté en M<sup>3</sup> en 2023



**VOLUME TOTAL = 1 960 950 m<sup>3</sup>**

(2 058 644 m<sup>3</sup> en 2022)

**Evolution du volume total transporté par rapport à 2022 : - 4,7 %**

Soit - 97 694 m<sup>3</sup> représentant la consommation annuelle d'environ 2 000 habitants.

- POL
- Limoges Métropole
- SMAEP VBG

### Rendement du réseau:

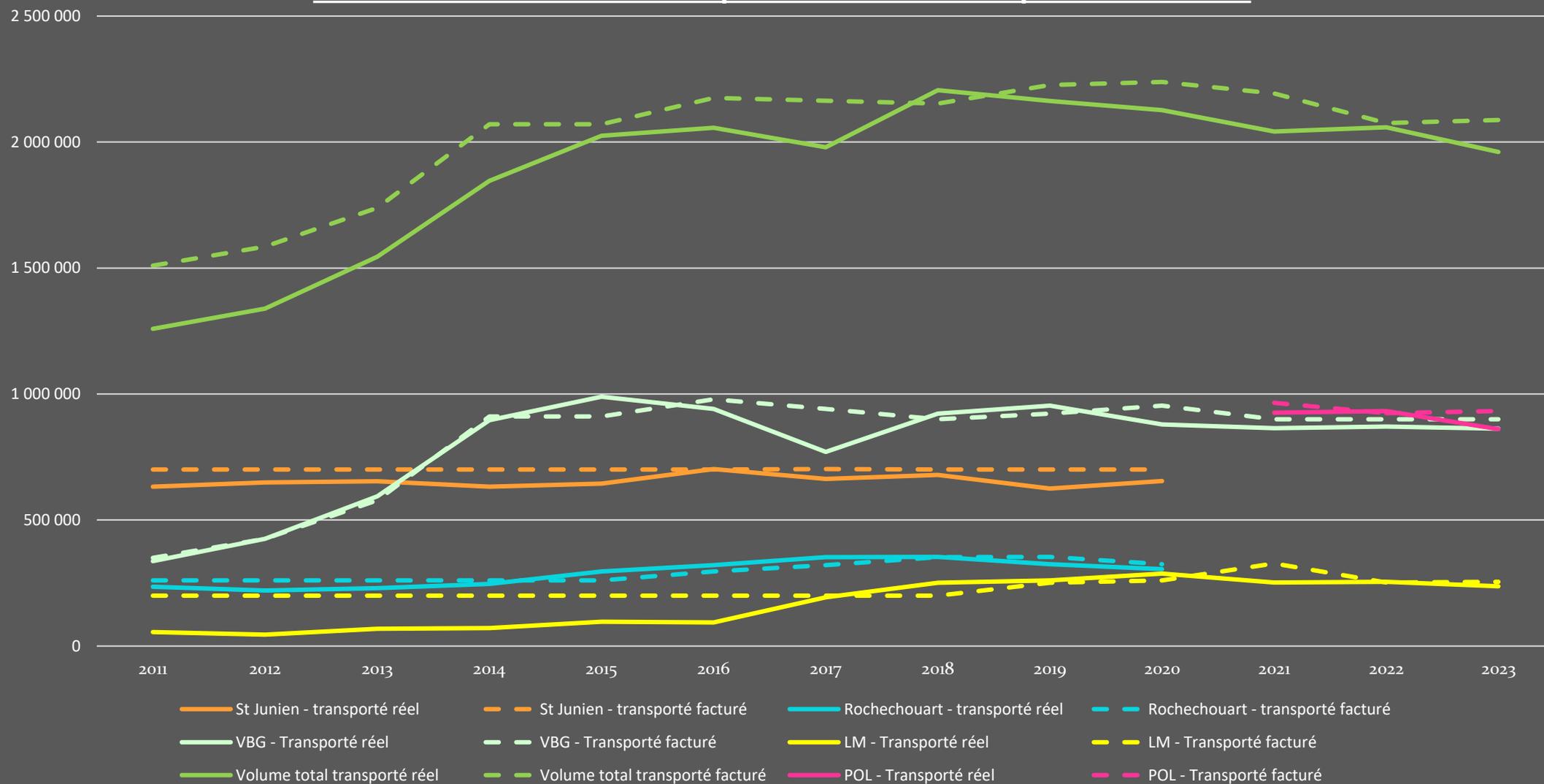
Total des volumes comptabilisés par les compteurs (points de livraison) / Total des volumes sortis du surpresseur La Bastide = 99,5 %

1 960 950 m<sup>3</sup>

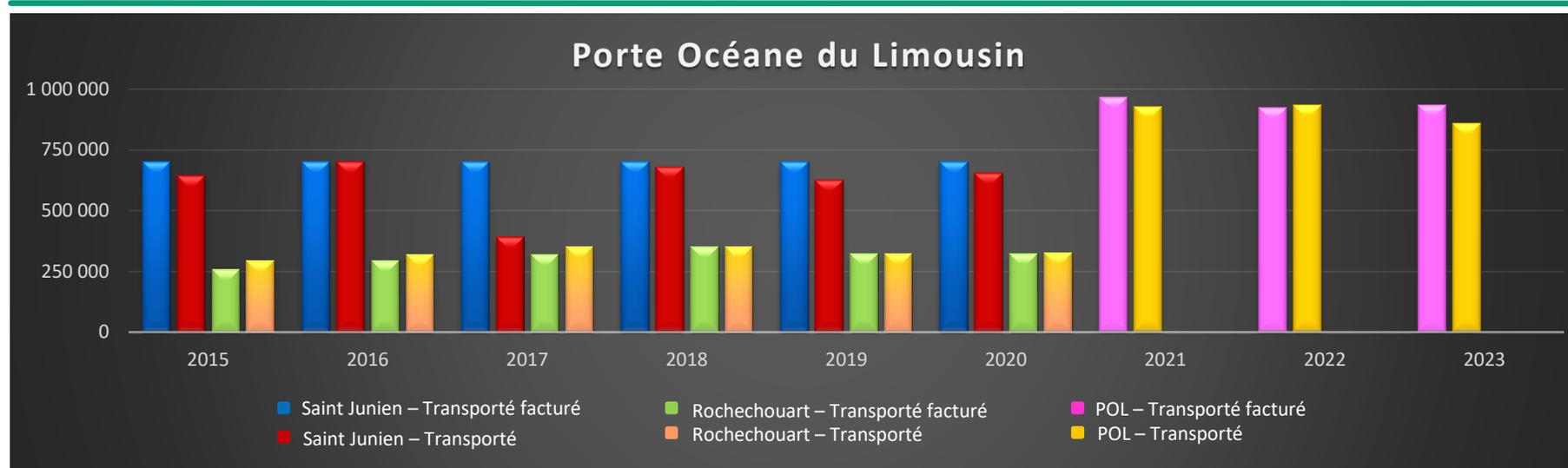
1 971 035 m<sup>3</sup>

## VII – Evolution des volumes d'eau transportés

### Evolution des volumes transportés et facturés depuis 2011 en m<sup>3</sup>



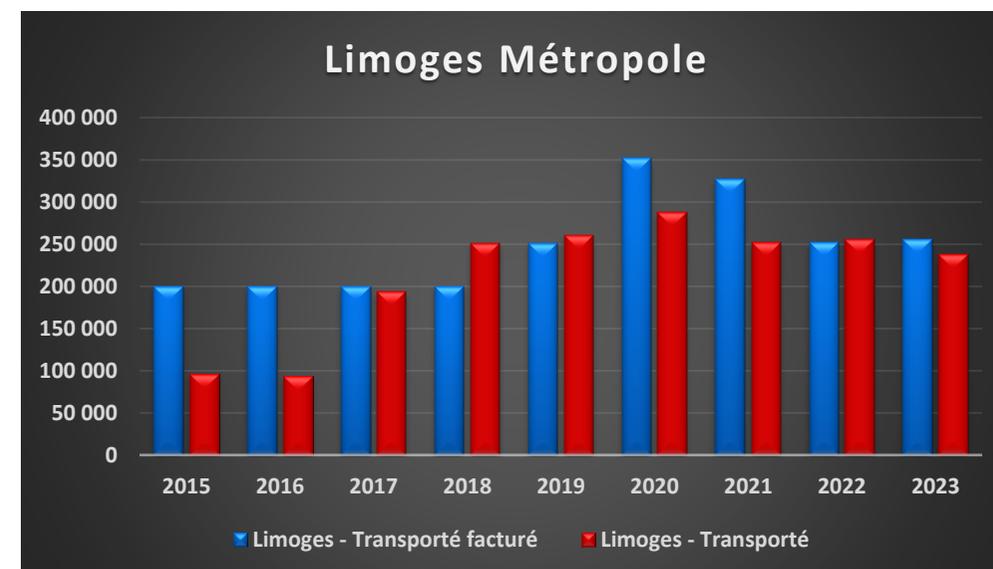
## VII – Evolution des volumes d'eau transportés



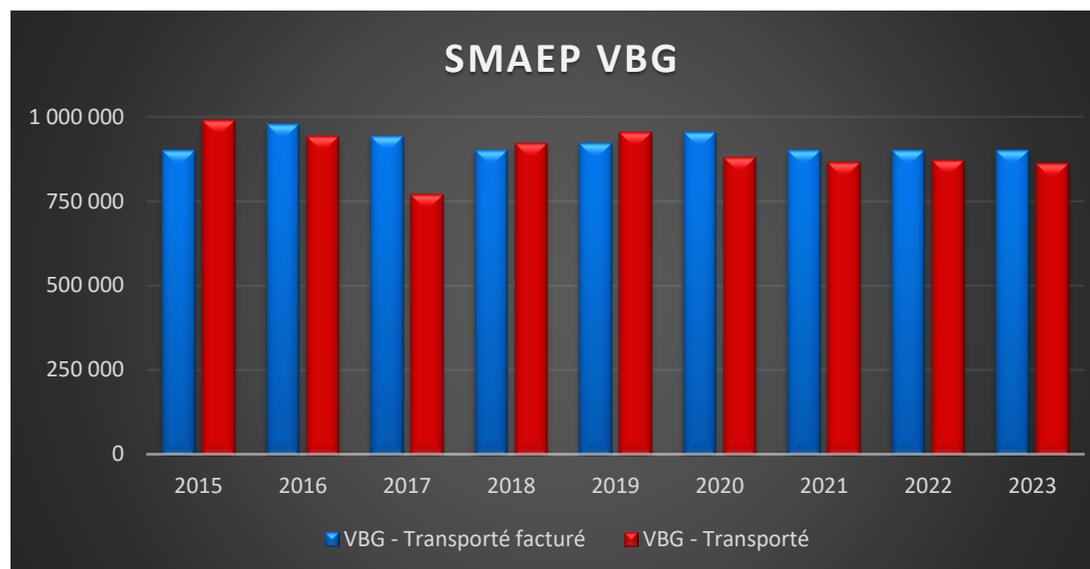
St-Junien					Rochechouart				
	POL Transporté facturé	Saint-Junien SYT0101	Saint-Junien Prunieras SYT0102	Reliquat N-1	POL Transporté	Rochechouart Transporté facturé	Rochechouart SYT0202	Reliquat N-1	Rochechouart Transporté
<b>2015</b>	700 000	622 658	29 661	- 8 032	644 287	260 000	299 799	-3 904	295 895
<b>2016</b>	700 000	656 262	28 634	16 963	701 859	295 895	309 086	11 385	320 471
<b>2017</b>	701 859	635 637	25 353	1 618	662 608	320 471	351 988	641	352 629
<b>2018</b>	700 000	645 383	30 996	2 712	679 091	352 629	352 829	704	353 533
<b>2019</b>	700 000	589 240	33 153	2 176	624 569	353 533	323 691	699	324 390
<b>2020</b>	700 000	619 834	32 855	2 068	654 757	324 390	304 909	459	305 368
Porte Océane du Limousin (depuis 2021 regroupement de St-Junien et Rochechouart)									
	POL Transporté facturé	Saint-Junien SYT0101	Saint-Junien Prunieras SYT0102			Rochechouart SYT0202	POL Reliquat N-1		POL Transporté
<b>2021</b>	965 368	626 948	25 562			270 729	2 743		925 982
<b>2022</b>	923 914	621 176	42 090			271 866	- 2 193		932 939
<b>2023</b>	932 939	597 064	23 520			238 900	1 433		860 927

## VII – Evolution des volumes d’eau transportés

LIMOGES METROPOLE						
	Limoges - Transporté facturé	Limoges Bellegarde <i>SYT0302</i>	Limoges Landouge <i>SYT0302</i>	Limoges La Barre <i>SYT0406</i>	Reliquat N-1	Limoges - Transporté
<b>2015</b>	200 000	71 360	1 007	23 502	-	95 869
<b>2016</b>	200 000	67 509	1 169	24 640	-	93 318
<b>2017</b>	200 000	66 510	100 719	26 269	-	193 498
<b>2018</b>	200 000	63 720	161 244	26 304	-	251 268
<b>2019</b>	251 268	53 596	179 503	27 128	-	260 227
<b>2020</b>	260 227	48 013	211 257	28 034	-	287 304
<b>2021</b>	327 304	178 361	46 798	26 331	-	251 490
<b>2022</b>	251 490	174 476	54 661	25 715	-	254 852
<b>2023</b>	254 852	169 966	41 978	25 477	-	237 421



## VII – Evolution des volumes d'eau transportés



SMAEP VBG								
	VBG - Transporté facturé	VBG Puy-Porchet SYT0401	VBG La Barre SYT0403	Abonnés de Veyrac utilisant l'eau de la VBG à la Barre SYT0406	VBG Cognac SYT0404	VBG Les Coussades SYT0402	Reliquat N-1	VBG - Transporté
<b>2015</b>	900 000	199 288	237 763	- 23 502	497 068	2 568	75 844	989 029
<b>2016</b>	979 300	199 560	264 932	- 24 640	460 445	2 583	38 413	941 293
<b>2017</b>	941 263	174 460	253 814	- 26 269	363 206	2 698	2 524	770 433
<b>2018</b>	900 000	181 059	287 599	- 26 304	465 694	2 807	11 241	922 096
<b>2019</b>	922 096	178 617	285 902	- 27 128	510 689	3 136	2 344	953 560
<b>2020</b>	953 560	186 752	197 944	- 28 034	516 543	2 692	3 126	879 023
<b>2021</b>	900 000	187 089	180 503	-26 331	520 094	2 399	556	864 310
<b>2022</b>	900 000	188 858	178 092	-25 715	523 900	2 340	3 378	870 853
<b>2023</b>	900 000	177 465	190 687	-25 477	514 889	2 214	2 824	862 602

## VIII – Bilan financier – Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	
Chap 011 - Charges à caractère général	110 011,70 €	
Chap 012 - Charges de personnel	57 635,21 €	
Chap 65 - Charges diverses de gestion courante	- €	
Chap 66 - Charges financières	127 483,02 €	
Chap 67 - Charges exceptionnelles	- €	
Chap 042 - Opérations d'ordre - amortissements techniques	330 205,76 €	
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (chap 023)	- €	
<b>Total</b>	<b>625 335,69 €</b>	<b>(A)</b>

Recettes de fonctionnement	CA 2023	
Chap 70 - Ventes de produits (Transport d'eau)	626 337,30 €	
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	0,31 €	
Chap 77 - Produits exceptionnels	- €	
Chap 042 - Opérations d'ordre - amortissements des subventions	122 464,00 €	
Chap 002 - Résultat de fonctionnement antérieur	709 558,31 €	(C)
<b>Total</b>	<b>1 458 359,92 €</b>	<b>(B)</b>

$$\begin{aligned} \text{Résultat de fonctionnement} &= \text{B-A-C} && 123\,465,92 \text{ €} \\ \text{D=Résultat de fonctionnement cumulé} &= \text{B-A} && 833\,024,23 \text{ €} \end{aligned}$$

En 2023, les charges à caractère général ont doublé par rapport à 2022, principalement lié à l'augmentation du prix de l'électricité.

## VIII – Bilan financier – Investissement

Dépenses d'investissement	CA 2023	
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	385 796,30 €	
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	5 778,00 €	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	23 582,27 €	
Chap 23 – Immobilisations en cours	1 940,00 €	
Chap 040 – Opérations d'ordre – Amortissements des subventions	122 464,00 €	
Chap 041 – Opérations patrimoniales	- €	
Chap 001 – Résultat d'investissement antérieur	224 789,37 €	(E)
<b>Total</b>	<b>764 349,94 €</b>	<b>(F)</b>
Restes à réaliser	0,00 €	(G)
Recettes d'investissement	CA 2023	
Chap 13 – Subventions investissements.	- €	
Chap 16 – Emprunts.	- €	
Chap 040 – Opérations d'ordre – Amortissement technique	330 205,76 €	
Chap 041 – Opérations patrimoniales.	- €	
Chap 021 - Autofinancement complémentaire de la section investissement.	- €	
Chap 023 – Immobilisations en cours.	- €	
Chap 10 – Affectation des résultats d'exploitation antérieurs.	234 355,80 €	
<b>Total</b>	<b>564 561,56 €</b>	<b>(H)</b>
Restes à réaliser	0	(I)

<b>(L) Résultat d'investissement = H-(F-E)</b>	<b>25 000,99</b>
<b>(J) Résultat d'investissement (déficit) cumulé = E+L</b>	<b>-199 788,38</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses d'investissement = G</b>	<b>23 720,68</b>
<b>K=Besoin de financement après intégration des restes à réaliser= J-G+I</b>	<b>-223 509,06</b>

**Le montant disponible s'élève à D-K 609 515,17**

## IX – Faits marquants 2023

### Aménagements au surpresseur de Bellevue à Cognac-la-Forêt :

- Suite à l'acquisition et l'aménagement d'un complément de terrain en 2022, en vue d'accueillir un groupe électrogène mobile de secours, une délimitation parcellaire par chaîne et potelet amovibles a été installée en régie pour interdire les accès aux véhicules tiers.
- une chambre enterrée a été créée pour faciliter le passage des câbles électrique entre le groupe électrogène et l'unité de pompage, pour 1 940 € HT.

### Achat de matériels : 36 000 € HT

- Remplacement de la vanne motorisée du château d'eau de La Barre à Veyrac suite à des dysfonctionnements et réapprovisionnement d'un motoréducteur pour 5 322 € HT.
- Remplacement des 7 automates de télégestion de marque Pérax par des modèles de marque Sofrel qualifiés cybersécurité, en complément des armoires réseaux et firewall installés les années précédentes pour 16 191 € HT.
- Fourniture et remplacement de pièces des appareils et sondes de mesure de chlore pour 14 426 € HT.

### Interventions réseaux :

Aucune fuite n'a été détectée au cours de l'année 2023. Pour rappel, deux fuites avaient fait l'objet de réparations en 2022 :

- Fuite sur un coude DN 300 mm au lieu-dit le Loubier à St Victurnien le 01/04/2022. Montant des réparations : 6 026,03 € HT.
- Fuite sur pièce DN 250 mm route de St Junien à Veyrac le 04/07/2022. Montant des réparations : 6 513,79 € HT.



SYTEPOL  
Système de pompage - La Bastide



Limoges Métropole  
Cuve extérieure réservoir de Bellegarde



SYTEPOL  
Surpresseur des Plats à Rochechouart



Porte Océane du Limousin  
Château d'eau de Rochechouart

## X – Perspectives 2024-2025

---

- Achat de matériels : 21 000 € HT
  - Achat de vannes de régulations sans moteurs.
  - Remplacement du débitmètre du point de livraison de Prunieras et mise en place d'une télégestion par l'installation d'un datalogger sécurisé.
- Interventions réseaux : une campagne de suivi des conduites du SYTEPOL est prévue en 2024.



Porte Océane du Limousin  
Réservoir de Prunieras à St Junien



Syndicat Vienne Briance Gorre  
Réservoir de Puy Porcher à Veyrac



Syndicat Vienne Briance Gorre  
Réservoir de Cognac la Forêt

## XI – Annexe

---

- **Cartographie de la distribution de l'eau par le SYTEPOL**

# CARTOGRAPHIE DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU PAR LE SYTEPOL

## LÉGENDE

- Limoges Métropole
- VBG
- POL
- CANALISATIONS DU SYTEPOL
- POINTS DE LIVRAISON SYTEPOL
- COMPTAGES
- RÉSERVOIRS GÉRÉS PAR LIMOGES MÉTROPOLE
- USINE DE TRAITEMENT
- SURPRESSEURS

